



Syndicat de l'enseignement
de la Rivière-du-Nord

Priorité d'octroi temps plein

mars: prévision de clientèle



avril: détermination des besoins et/ou surplus
d'effectif



mai: attribution des tâches aux enseignants temps plein par les
directions d'école
mise à jour de la liste d'ancienneté
création des listes nécessaires aux séances de mutations (postes et
enseignants)



début juin: première séance de mutation



mi-juin: mise à jour de la liste de priorité temps plein



fin juin ou début juillet: après vérification auprès du BNP des postes
réservés, deuxième séance de mutation puis première séance des
temps plein (champs 01 et 08 à 20)



mi-août: troisième séance de mutation et deuxième séance
des temps plein
(champs 02 et 03)



après cette dernière séance, la Commission scolaire peut offrir les
postes demeurant disponibles à qui elle veut. Elle doit toutefois
respecter la liste de priorité temps plein pour les nouveaux contrats
qui apparaissent jusqu'au 1^{er} décembre